

Un communiqué du Conseil fédéral et du commandement de l'armée

Mesures à prendre en cas d'attaque par surprise contre le pays

BERNE, 18. — Le Conseil fédéral et le commandant de l'armée publient l'information suivante :

Le Conseil fédéral et le commandant de l'armée estiment que les militaires qui ne sont pas sous les armes doivent être mis au courant des mesures envisagées pour le cas d'une attaque engagée par surprise, contre notre pays, par une puissance étrangère.

Doivent se présenter immédiatement lorsque la « mobilisation de guerre en cas d'attaque par surprise » est ordonnée :

1. Tous les militaires, complètement équipés et armés : a) les hommes en congé, à leur état-major ou unité, qu'ils s'efforceront d'atteindre par la voie la plus courte ; b) les hommes licenciés avec mise de piquet, sur leurs places de rassemblement de corps ; c) le personnel de la mobilisation, du service des munitions, du service de repérage et de signalisation d'avions, de la défense aérienne passive, les détachements de mineurs, sur leurs places de rassemblement ;

Les hommes des services complémentaires attribués aux états-majors et unités de l'armée de campagne et aux établissements militaires, ainsi que les formations des services complémentaires armés, sur leurs places de rassemblement de corps.

Les militaires et les hommes des services complémentaires qui ne peuvent pas atteindre leur destination se rendent sur la place de rassemblement de corps la plus rapprochée.

2. Les services complémentaires non armés, conformément à la fiche de mobilisation collée dans le livret de service.

3. Les chevaux, somriers et véhicules automobiles soumis à réquisition seront conduits immédiatement sur la place de fourniture.

4. N'ont pas à se présenter :

a) Les militaires dispensés pour le cas de guerre, c'est-à-dire dispensés à titre permanent ou pour un temps indéterminé. Tous les autres hommes dispensés sont tenus de rejoindre, comme les autres militaires, conformément aux chiffres 1 et 2 ; b) les hommes en congé à l'étranger.

La « mobilisation de guerre en cas d'attaque par surprise » ordonnée, les militaires sont soumis aux lois et coutumes de la guerre. Tout officier a le devoir de rassembler les militaires et de procéder avec la dernière rigueur contre les parachutistes, l'infanterie aérienne et les saboteurs. En l'absence d'officiers et de sous-officiers, chaque soldat agit de sa propre initiative avec la plus grande énergie.

Dès qu'il est à prévoir qu'en certains endroits les attaques de l'ennemi ou de ses alliés peuvent être repoussées par les organisations des troupes territoriales et du service complémentaire armé, les autres militaires doivent tenter par tous les moyens de rejoindre leur état-major, leur unité ou la place de rassemblement de corps la plus proche. Il faut garder le moins d'hommes possible dans les localités afin de ne pas affaiblir le front par une dispersion inutile des forces.

Les nouvelles répandues par la radio, par tracts ou par tous autres moyens, mettant en doute la volonté de résister du Conseil fédéral et du commandant de l'armée, doivent être considérées comme des mensonges de la propagande ennemie. Notre pays s'opposera jusqu'au bout et par tous les moyens à l'agresseur quel qu'il soit.

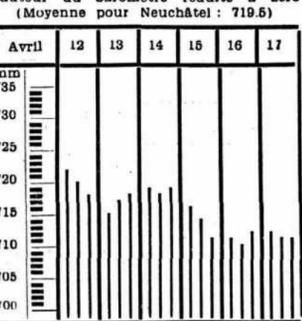
Dans de telles circonstances, la population civile gardera tout son calme et toute sa discipline ; elle restera chez elle, vagera à ses occupations, évacuera les rues et les places et se conformera strictement aux ordres des autorités légales.

Au nom du Conseil fédéral suisse : Le président de la Confédération, PILET-GOLAZ. Le vice-chancelier, LEIMGRUBER. Le général, GUISSAN.

Observatoire de Neuchâtel

17 avril
Température : Moyenne 9.8 ; Min. 7.1 ; Max. 11.9.
Baromètre : Moyenne 711.2.
Eau tombée : 1.3 mm.
Vent dominant : Direction, variable ; force, faible.
Etat du ciel : très nuageux à couvert.
Pluie inter. depuis 11 h.

Hauteur du baromètre réduite à zéro (Moyenne pour Neuchâtel) : 719.5



Niveau du lac, 17 avril, à 7 h. : 429.97
Niveau du lac, 18 avril, à 7 h. : 429.93

CHRONIQUE RÉGIONALE

LA VILLE

AU JOUR LE JOUR

Verrons-nous le suffrage féminin à Neuchâtel ?

Avec une ténacité que le temps n'a point entamée, et que les rares événements n'arrivent pas à diminuer, les féministes poursuivent leur combat et maintiennent leurs revendications.
Leurs revendications ? Ce sont toujours les mêmes, et l'on sait que le Grand Conseil neuchâtelois aura, probablement dans sa session du mois de mai, à discuter du suffrage féminin puisque, le 21 novembre 1939, il a pris en considération la motion Brandt dont voici le texte : « Les députés soussignés demandent que la loi sur l'exercice des droits politiques soit complétée par des dispositions prévoyant que le droit de vote est accordé aux femmes en matière communale. »

Le résumé des comptes de la ville de Neuchâtel pour l'exercice 1939

Table with financial data: Les recettes de 1939 s'élèvent à la somme de Fr. 6,583,597.32 et les dépenses à Fr. 7,310,886.12. Exécédent des dépenses sur les recettes est de Fr. 727,288.80.

Dans la somme ci-dessus sont comprises les dépenses de mobilisation de guerre : 54,860 fr. 33. Les amortissements sur les divers emprunts de la ville de Neuchâtel se sont élevés en 1939 à 805,059 fr. 85.

Un gros coup de joran sur le lac a mis quelques bateaux en difficulté, hier après-midi

Un gros coup de joran — ce phénomène atmosphérique est pourtant rare en cette saison — s'est abattu hier après-midi sur notre région, faisant quelques dégâts aux arbres et semant le désarroi parmi les nombreux promeneurs qui se trouvaient dans les rues.

C'est surtout sur le lac qu'il se fit sentir. Le drapeau blanc qui signale habituellement aux personnes se trouvant sur l'eau qu'il est prudent de rentrer n'ayant pas été hissé sur l'Observatoire et sur la poste (sans doute en raison du fait que M. Guyot est mobilisé avec la D.A.P.) de nombreuses embarcations furent surprises par la soudaineté de l'orage.

Il fallut que la société de sauvetage de son côté, et M. Kölliker, loueur de bateau, du sien, partissent au secours d'imprudents jeunes gens qui se trouvaient en sérieuses difficultés. Fort heureusement, on put mettre tout le monde en lieu sûr et l'on n'a aucun accident grave à déplorer.

Une embarcation qui se trouvait au large a été poussée par les vagues jusque de l'autre côté du lac où son occupant a débarqué sain et sauf.

A LA ROTONDE

La revue « Sourires de France »

Il y a longtemps — il y a des années — que notre ville n'avait accueilli spectacle de ce genre aussi dense, aussi brillant, aussi pleinement réussi. Dieu sait pourtant si la revue est une chose décevante et qui a tôt fait de nous laisser malgré ses ornements et ses clinquants, son vacarme et la fuite rapide de ses tableaux. Mais M. Jean Valmy est un maître du genre qui sait doser avec une rare habileté la fantaisie, le charme et la gaieté.

Tous les acteurs sont de qualité. Depuis la gracieuse et bien chantante Liliane Gillis, Miss Paris 1938-1939, jusqu'aux merveilleux danseurs Hélène et Serge Renan, en passant par l'excellent comique Cassal, l'extraordinaire acrobate Frank Pichet, l'exquise chanteuse Aimée Fonteney, et la troupe de très jolies femmes qui dansent et chantent à ravir, tous déploient un entrain, un allant et une bonne humeur qui ont tôt fait de chauffer l'atmosphère. Nous oublions pas non plus le numéro des fameux chanteurs Jean, Jacques et — ce dernier étant mobilisé — d'une étourdissante fantaisie. Ni la grande attraction de cette revue « La lumière noire » qui a provoqué une surprise admirative.

Un poète connu à Neuchâtel est blessé à Paris

Le poète parisien J. Manégat, qui donna de nombreux récitals à Neuchâtel, où il vient souvent en séjour, vient d'être victime d'un grave accident à Paris. Renversé par un camion, M. J. Manégat a été conduit dans un hôpital.

On a heureusement de meilleures nouvelles de son état.

Du vin sur la chaussée

Hier après-midi, au centre de la ville, un gros tonneau qu'on transportait étant tombé sur la chaussée, le vin qu'il contenait se répandit. Une grande quantité du précieux liquide fut ainsi perdue. Quelques soldats qui se trouvaient présents eurent cependant la bonne idée d'utiliser leur gamelle pour en recueillir un peu. Ce fut une aubaine pour eux.

LES CONCERTS

Concert du « Frohsinn »

Avec une belle vaillance et bien que ses rangs fussent clairsemés par suite des circonstances actuelles, le chœur d'hommes de langue allemande de notre ville prépara au cours de l'hiver et nous présente hier soir un programme d'une haute tenue et d'une belle variété. Louons les chanteurs, remercions leur chef, M. Carl Rehuss, d'avoir fait une large place, au moment où nous sommes, à des œuvres telles que l'Hymne à la Patrie, d'Otto Barblan, le « Cantique suisse » d'Hermann Suter dont l'élan patriotique et le fervor helvétique sont si actuels et répondent en nous à de si profonds sentiments !

Soulignons ensuite l'air du chœur mixte dans un très bel air des « Saisons », de Haydn et le charme que son maître le chœur de dames dans deux œuvres gracieuses de Schubert et de Gassmann. Justement satisfait, le public témoigna par ses applaudissements, aux choristes et à leur directeur, le plaisir qu'il prit à les entendre. Double plaisir, au demeurant, nous en eûmes un effet éminent celui d'entendre Mlle Jeanne Bovet, pianiste, soliste de ce bon concert.

Il y a juste une semaine, les amateurs de musique pour piano entendaient ici même une pianiste aussi, dont le jeu était cérébral, savant, techniquement brillant tout. Mlle Bovet est d'une école différente, qui nous est plus sympathique : son jeu, ferme et vif, n'abandonne point pour cela sa sensibilité et sa mollesse douce : nous l'apprécions donc infiniment dans les « Scènes d'enfants », de R. Schumann, après avoir goûté la précision et l'acuité qu'elle imprima à la « Chaconne » de Haendel. Une ravissante « Suite française » de F. Poulenc, violente, danses populaires et airs du XVIIIe siècle, puis, en bis, la « Fille aux cheveux de lin », de C. Debussy, furent de légitimes succès pour la jeune artiste, qui reçut fleurs et bravos avec la grâce simple que nous apprécions en elle.

Ajoutons que les auditeurs étaient très nombreux, ce qui est un juste et précieux encouragement pour le « Frohsinn ». M. J.-C.

VAL-DE-TRAVERS

FLEURIER Examens d'état

(c) Le Conseil d'Etat a délivré le brevet de connaissances pour l'enseignement dans les écoles enfantines et primaires du canton, aux élèves suivants de l'école normale de Fleurier : M. Ernest Hasler et Mlle Marie-Louise Jeanneret, de Couvet ; Mlle Nelly Junod et J. Kobel, de Fleurier.

NOIRAIGUE Conseil général

(c) Mardi le Conseil général a eu la dernière séance de la législature consacrée aux comptes de 1939. Ceux-ci bouclent par un léger bon de 227 fr, alors que le budget faisait entrevoir un déficit de 682 fr.

Ce résultat satisfaisant, si l'on tient compte des amortissements effectués (11,450 fr.), est dû à une amélioration du rendement des forêts et des services industriels. Les impôts par contre restent inférieurs de 1150 fr. aux prévisions. Un élément favorable a été également la remise de la clouterie qui a procuré une plus-value de près de 2000 fr. comparativement à la somme budgétée. Le rapport du Conseil communal rend à ce propos un hommage mérité à M. Léon Hamel, membre de l'autorité, qui n'a ménagé aucun effort pour restaurer l'industrie des clous forgés qui fut jadis un élément de prospérité pour la localité.

Le rapport de la commission des comptes relève le travail fructueux du Conseil communal et qui se traduit pour le législateur par une sérieuse diminution des dettes de 30,068 fr. A l'unanimité, comptes et gestion sont adoptés.

Le président de commune, M. Jules-F. Joly, retrace les faits saillants de la législature et donne des précisions sur les sommes consacrées à la lutte contre le chômage (indemnités aux chômeurs, allocations de crise et d'hiver, subsides de fabrication et — c'est le gros chiffre — construction de chemins forestiers). Le total se monte à 40,895 fr. qui s'ajoute aux sommes dépensées de 1930 à 1935 pour les mêmes buts : 71,200 fr. C'est donc un montant de 112,095 fr. qui a grevé les finances d'une petite commune.

Dans l'époque de troubles que nous traversons, il est présomptueux d'élaborer de grands projets d'avenir. M. Joly, cependant, cite les problèmes que les autorités auront à résoudre et qui demanderont de la prudence et de l'entente.

Dans les divers, on aborde les difficultés que la mobilisation crée aux industries de la région frontalière, et une fois de plus on émet le vœu de voir l'électrification du Val-de-Travers se réaliser avant que le charbon fasse défaut.

Ajoutons que trois membres du Conseil communal siégeaient en gris-vert.

En pays fribourgeois

Les comptes de l'Etat pour 1939

Les comptes de l'Etat de Fribourg pour 1939 se soldent par un déficit de 1,359,915 fr. sur un total de dépenses de 15,180,138 fr., y compris les dépenses extraordinaires résultant de la mobilisation.

Souscription en faveur de la Pologne
Total à ce jour : 263 fr. 50.

VIGNOBLE

PESEUX Un gros incendie ravage les combles d'un immeuble

(c) Jeudi soir, à 21 h., un incendie qui a pris subitement d'assez grosses proportions s'est déclaré à la rue de Corcelles, dans un immeuble comprenant quatre logements et appartenant à M. G. Vivot.

Immédiatement alarmés, les pompiers, aidés de la troupe cantonnée dans la région, firent de leur mieux pour combattre le fléau attisé par un vent assez violent. L'immeuble sinistré est situé au centre des vignes et la seule voie d'accès existant n'a pas facilité la tâche des défenseurs qui devaient manœuvrer leurs échelles au milieu de meubles sortis en hâte.

Après une heure et demie d'efforts, le feu était maîtrisé, mais les dégâts sont importants. Les combles ainsi que l'appartement du pignon ont été détruits.

Le feu semble avoir été provoqué par une lampe à pétrole entreposée imprudemment dans les combles. Une enquête à ce sujet est encore en cours.

SAINT-BLAISE Surpris par l'orage, deux bateaux sont en péril

(c) Hier, vers 16 heures, après une des plus belles journées printanières enregistrées cette année, un vent d'une extrême violence s'est brusquement mis à souffler sur la région. Au milieu de l'après-midi, de gros nuages noirs s'amoncelaient à l'horizon et bientôt des coups de tonnerre grondaient dans le lointain. En peu de temps, le lac fut démonté et d'énormes vagues vinrent battre les rives.

Deux petits bateaux qui se trouvaient sur le lac furent un moment en fort mauvaise posture. L'un d'eux, occupé par un jeune homme et une jeune fille put aborder au port de Saint-Blaise grâce à l'aide de sauveteurs bénévoles qui réussirent à ramener le bateau au bord au moyen de cordes lancées de la jetée. La seconde embarcation, occupée par un seul rameur qui se trouvait devant l'établissement de Préfargier put aborder à la Tène après avoir lutté contre les vagues pendant plus d'une demi-heure.

L'équipe du Sauvetage de Saint-Blaise qui était alertée, ne put cependant pas se rendre au secours de ces embarcations, la baleinière n'étant pas encore à l'eau.

CORCELLES-CORMONDRECHE Elections tacites

(c) Une séance de représentants des comités des trois partis actuellement représentés au Conseil général de Corcelles-Cormondrèche et diverses commissions qui en dépendent, vient d'avoir lieu dans le but d'étudier l'application d'élections tacites en mai prochain.

Cette initiative ayant rencontré la plus vive sympathie auprès des délégués, il fut décidé de soumettre cette proposition aux assemblées plénières des partis qui eurent lieu tôt après et qui confirmèrent le point de vue de leurs délégués. Et l'autre soir, une convention fut signée entre délégués, qui stipule en bref que les élections auront lieu tacitement, que les partis seront représentés dans le prochain Conseil général, dans le prochain Conseil communal, ainsi que dans les diverses commissions, sur les mêmes bases qu'actuellement. Le Conseil général comporte 17 radicaux, 14 libéraux et 10 socialistes.

Il y a heureusement longtemps que les dissensions politiques ont disparu du ciel de notre prospère commune. La facilité avec laquelle les hommes qui sont aux commandes des groupements politiques ont pu se mettre d'accord sur la question des élections tacites constitue une nouvelle preuve de l'entente cordiale qui règne.

Correspondances

(Le contenu de cette rubrique n'engage pas la rédaction du journal)

Une requête

Monsieur le rédacteur, Permettez-moi, par l'entremise de votre journal, d'adresser une requête aux dirigeants de nos chemins de fer suisses (comme d'ailleurs vous l'avez fait hier déjà). Chacun a pu lire dernièrement dans les journaux, qu'à partir du mois de mai les billets « du dimanche » seraient supprimés.

En temps normal, ces billets étant délivrés afin de faciliter les sports d'hiver, il est tout naturel qu'au printemps on les supprime.

Toutefois, actuellement les temps ont changé : nous sommes en pleine mobilisation, chacun sait le plaisir que nos soldats ont de recevoir, le dimanche, la visite de leurs parents, enfants et amis. Pourquoi ne prolongerait-on pas ces fameux billets durant l'année entière ?

Les temps sont durs, le coût de la vie a sensiblement augmenté, bien des petites bourses ne pourront plus s'accorder cette sortie si bienfaisante pour nos soldats. Une famille composée de quelques membres se trouvera dans l'impossibilité de faire la dépense de billets aller et retour au prix courant et le moral de nos soldats s'en ressentira.

C'est aussi travailler pour la patrie que soutenir le moral de l'armée. En vous remerciant, agréez Monsieur le rédacteur, mes sincères salutations. L. CLOTTU.

Etat civil de Neuchâtel

NAISSANCES

- 11. Eric-Gaston, à Paul-Edouard Vaucher de Lacroix et à Jacqueline-Suzanne née Senwald, à Noiraigue.
12. Janine-Colette, à Hermann Perret et à Lina-Charlotte née Perret, au Petit-Martel.
13. Jean-Pierre-Hugo, à Hugo Casolo et à Ruth-Marguerite née Baumgartner, à Lausanne.
14. Ronald-Albert, à Hermann Schwab et à Nelly-Blanche née Gillard, à La Praye (Berne).
15. Bernard-Alfred, à Alfred Fischer et à Diane-Hélène née Jeanmonod, à Neuchâtel.
16. Raf-Edouard, à Frédéric Walther et à Yvonne-Ida née Javet, au Landeron.
17. Michèle-Josiane, à Louis-Jean Käser et à Renée-Charlotte née Roth, à Cornaux.
18. David-Jean-Jacques, à David-Jacob Gutknecht et à Mathilde-Fernande née Theilkäs, à Neuchâtel.
19. Denise, à Pierre-Alexandre Ducry et à Emilie-Marie née Hrdlickova, à Neuchâtel.

PROMESSES DE MARIAGE

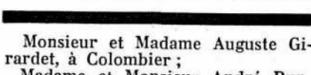
- 12. Franz-Joseph Schmedhüsler et Marie Mumenthaler, tous deux à Neuchâtel.
12. Ernst Schneider et Marie-Louise Stettler, tous deux à Bâle.
12. Lucien-Henri Borel, aux Tuilleries de Grandson et Lydia Kneubuhl, à Lauppen.
17. Paul Langenbach et Renée-Hélène Nicole, tous deux à Genève.
17. Alfred Blaser, à Baden et Lilli-Rachel Martin, à Langnau (Emmenthal).

MARIAGE CÉLÈBRE

- 13. Gaston Chevallier, à Moutier et Jeanne-Marguerite Charpiloz, à Neuchâtel.

DÉCÈS

- 11. Sophie-Caroline Euey, fille d'Alexandre-Frédéric-Louis, née le 19 mai 1850, domiciliée à Vernéaz.
13. Emile-Henri Billaud, époux de Cécile-Marie née Roulin, né le 8 juin 1894, domicilié à Peseux.
15. Charles-Henri Etienne, veuf de Bertha-Elisa née Troyon, à Boudry.
15. Louise Schott, née Pfister, veuve de Friedrich, née le 31 mars 1858, domiciliée à Neuchâtel.



Monsieur et Madame Auguste Girardet, à Colombier ; Madame et Monsieur André Burgat-Girardet et leur fils Paul-André, à Colombier ; Monsieur et Madame André Girardet et leur fils Alain, à Lausanne ; Mademoiselle Nelly Girardet, à Colombier ; Les familles Geissler, parentes et alliées, ont la grande douleur de faire part du décès de

Monsieur Albert GIRARDET

leur cher et regretté frère, beau-frère, oncle et grand-oncle que Dieu a rappelé paisiblement, après une longue et douloureuse maladie supportée avec courage et résignation, dans sa 59me année.
Colombier, le 18 avril 1940.

Je t'ai recherché de tout mon cœur, ne me laisse point égarer de tes commandements. Ps. CXIX, 10. Car mon âme est rassasiée de maux et ma vie est parvenue jusqu'au sépulchre. Ps. LXXXVIII, 4.

L'ensevelissement, avec suite, aura lieu le samedi 20 avril 1940, à 13 h. Culte à 12 h. 30. Domicile mortuaire : Avenue de la Gare. Selon le désir du défunt, la famille ne portera pas le deuil.

Le comité de la Société du Bâtiment électrique de Colombier fait part aux membres de la société du décès de

Monsieur Albert GIRARDET

membre fondateur et secrétaire dévoué depuis la fondation de la société. L'enterrement, avec suite, aura lieu le samedi 20 avril 1940, à 13 h.

Le comité de la Société d'agriculture et de viticulture du district de Boudry fait part aux membres de la société du décès de

Monsieur Albert GIRARDET

membre dévoué du comité depuis de nombreuses années. L'enterrement, avec suite, aura lieu le samedi 20 avril 1940, à 13 h.

Monsieur Marc Charlet, ses enfants et petits-enfants ; Monsieur et Madame Charles Lambelet-Banderet, à Paris, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur d'annoncer la mort de

Madame Marthe CHARLET-VUITEL

dans sa 68me année, après une longue maladie. Le soir étant venu Jésus leur dit : Passons sur l'autre rive. Elle est au ciel et dans nos cœurs. L'ensevelissement aura lieu vendredi 19 avril, aux Bayards. Le présent avis tient lieu de lettre de faire part

On nous prie d'annoncer la mort de

Capitaine aviateur Fabian ROTT

Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre, mort pour la France le 10 avril 1940. Sois fidèle jusqu'à la mort et je te donnerai la couronne de vie. Apoc. II, 10. La famille affligée.

Mademoiselle Loulette Renaud ; Madame et Monsieur Olivier Girod-Renaud et leurs enfants, à Aubonne et Oerlikon ; Monsieur et Madame Samuel Renaud, à Neuchâtel ; Monsieur Louis Grisel-Bolle, à Neuchâtel, ses enfants et petits-enfants ; Monsieur et Madame Gottlieb Grünig-Bolle, à Neuchâtel ; Madame veuve Emma Maximoff-Bolle, ses enfants et petits-enfants, en Pologne ; les enfants et petits-enfants de feu Arthur Borel-Renaud, à Paris, Pontarlier, les Verrières-Suisse ; les enfants et petits-enfants de feu Robert Renaud ; Monsieur et Madame James Leuba, à Peseux, et les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Eugène RENAUD née Emilie BOLLE

leur bien-aimée épouse, mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante, parente et amie, que Dieu a reprise à Lui dans sa 84me année, après une longue maladie. C'est en Dieu que mon âme se confie, de lui vient mon salut. Ps. LXII, 2. Dieu est pour nous un refuge et un appui, un secours qui ne manque jamais dans la détresse. Ps. XLVI, 2 et 3.

L'ensevelissement, sans suite, aura lieu le dimanche 21 avril à 13 h. 30. Domicile mortuaire : Avenue Beau regard 9. Elle est au ciel et dans nos cœurs.

Madame et Monsieur Alexis Bénéguet-Guinchard et leur fille, à Neuchâtel ; Madame et Monsieur Albert Ammann-Guinchard et leur fille, à Lausanne ; Monsieur et Madame Robert Guinchard-Caccivio et leur fils, à Areuse ; Madame veuve Adèle DePierrette-Etienne et famille, à Neuchâtel et à Madretsch ; Madame veuve Angèle Rosselet-Etienne et famille, aux Bayards ; Madame veuve Rosa Vaucher-Etienne et famille, à Neuchâtel, Marseille, Berlin et en Californie ; Monsieur et Madame Emile Etienne, à Peseux ; Monsieur et Madame Arnold Etienne et famille, aux Bayards et à Neuchâtel ; Madame et Monsieur Alfred Boilat-Guinchard, à Genève ; Madame veuve Guinchard-Matille et famille, à la Chaux-de-Fonds et Dardagny, ainsi que les familles parentes et alliées ont la profonde douleur de faire part du décès de leur chère mère, belle-mère, sœur, grand-mère, tante et cousine.

Madame veuve Emilia GUINCHARD-ETIENNE

qu'il a plu à Dieu de reprendre à Lui, dans sa 78me année, après une longue et pénible maladie. Areuse, le 18 avril 1940. Dieu est amour.

L'ensevelissement aura lieu à Boudry, le samedi 20 avril 1940, à 13 heures. Départ d'Areuse à 12 h. 30. Prière de ne pas faire de visites

Madame Elisabeth Rubeli-Steuri, à Corcelles, et ses enfants ; Mademoiselle Simone Rubeli, à Corcelles ; Monsieur et Madame André Rubeli-Dougan, à Neuhausen ; les enfants et petits-enfants de feu Henri Troyon-Rubeli ; les enfants et petits-enfants de feu Edouard Rubeli-Galland ; Monsieur Ernest Lüscher-Rubeli, ses enfants et petits-enfants ; Monsieur et Madame Théophile Rubeli-Courvoisier, leurs enfants et petits-enfants ; Madame et Monsieur Georges Borel-Rubeli, leur fils et leur petit-fils ; les familles Steuri, Zwahlen, Paezel, Dougan et alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de

Monsieur Paul RUBELI

leur bien-aimé époux, père, beau-père, frère, beau-frère, oncle et parent, que Dieu a repris paisiblement, après une longue maladie vaillamment supportée, le 17 avril 1940, dans sa 62me année. L'enterrement est près de ceux qui ont le cœur brisé. (Ps. XXXIV, 19). Jésus dit : Que votre cœur ne se trouble pas, je vous donne la paix. (Saint-Jean XIV, 27).

L'enterrement aura lieu vendredi 19 courant, à 14 heures. Culte pour la famille à 13 h. 30. Domicile mortuaire : Grand'Rue 33, Corcelles. Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Le comité de la Confrérie des vignerons de Corcelles-Cormondrèche a le pénible devoir de faire part à ses membres du décès de

Monsieur Paul RUBELI

membre actif et dévoué de la société. L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu vendredi 19 avril, à 14 heures. Domicile mortuaire : Grand'Rue 33, Corcelles.

Le comité de la Société suisse des Commerçants, section de Neuchâtel, a le regret de faire part du décès de

Monsieur Paul RUBELI

père de Mademoiselle Simone Rubeli, membre actif. L'ensevelissement aura lieu ce jour à Corcelles. IMPRIMERIE CENTRALE ET DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL 8 A.